

DÉPARTEMENT
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT
PROVINS

MAIRIE
Chalautre la Petite



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE CHALAUTRE LA
PETITE**

Séance du jeudi 03 avril 2025

DE_08_2025

Membres

En exercice : 12

Présents : 8

**Votants : 10 dont 2 par
procuracion**

Date de la convocation

28/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, M. Lucien LE COZE, Mme Pascale ROULET, Mme Marie-Christine ROLLET, M. Jérôme MILLET,

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marina GALLAY,

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M. Denis GRANDET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Fanny DA MOTA a donné pouvoir à Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES a donné pouvoir à Mme Chantal BELLACHE

Madame Mme Pascale ROULET, est élue secrétaire de séance

**Délibération n° 08-2025 portant sur l'affectation du résultat – budget commune
2024 pour 2025**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Chantal BELLACHE

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier fait apparaître un :

Excédent de 342 911.62 €

Après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	290 543.27
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	177 103.79
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	52 368.35
Résultat cumulé au 31/12/2024	342 911.62
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	342 911.62
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	+ 48 442.92
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	+ 294 468.70
. DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,
Chantal BELLACHE



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
-

Pour extrait conforme au registre.

Transmis au représentant de l'État le : 08/04/2025.
Publié le : 08/04/2025